

ARRETE n°2018-99
portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la formation et de la vie universitaire au Conseil académique

Collège B secteur 1

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants,
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;
Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des personnels au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;
Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

CONSIDERANT :

	Inscrits	Votants	Blancs ou nuls	Exprimés	1- Liste 1 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQUE ET COLLEGIALE – POUR L'UPEC	2- Liste 2 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	3- Liste 3 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS
Total	193	131	7	125	28	38	59

Blancs ou nuls 7

Exprimés 125

Nombre de sièges 2

Quotient électoral 62,5

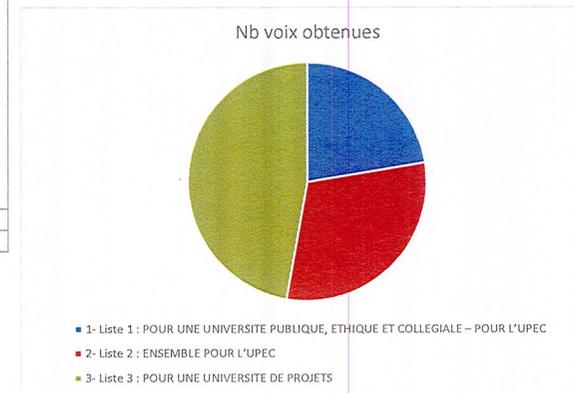
Total exprimés
125

Répartition des sièges	1er calcul					2ème calcul	
	Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges	sièges obtenus		Reste	Sièges au + fort reste
1- Liste 1 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQUE ET COLLEGIALE – POUR L'UPEC	28	62,5	0,448	0	28	0	
2- Liste 2 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	38	62,5	0,608	0	38	1	
3- Liste 3 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS	59	62,5	0,944	0	59	1	

Article 1er : Sont proclamées élues :

1. GOULLET DE RUGY Anne
2. REY Juliette

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

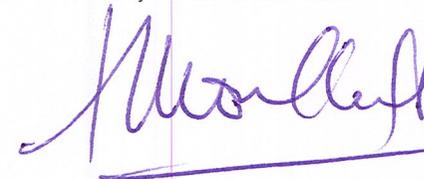


Fait à Créteil,

Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIVIL



ARRETE n°2018-100
portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la formation et de la vie universitaire au Conseil académique

Collège B secteur 2

**L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants,
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;
Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des personnels au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;
Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

CONSIDERANT :

	Inscrits	Votants	Blancs ou nuls	Exprimés	1- Liste 1 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQUE ET COLLEGIALE – POUR L'UPEC	2- Liste 2 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	3- Liste 3 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS
Total	410	249	3	247	77	96	74

Blancs ou nuls	3
Exprimés	247
Nombre de sièges	2
Quotient électoral	123,5

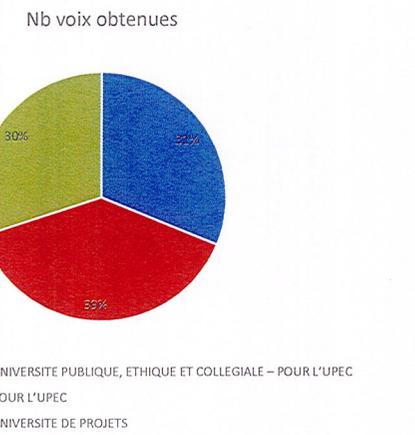
Total exprimés
247

Répartition des sièges	1er calcul			0	2ème calcul	2	2
Listes en présence	Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges	sièges obtenus	Reste	Sièges au + fort reste	Total sièges obtenus
1- Liste 1 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQUE ET COLLEGIALE – POUR L'UPEC	77	123,5	0,62348178	0	77	1	1
2- Liste 2 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	96	123,5	0,77732794	0	96	1	1
3- Liste 3 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS	74	123,5	0,59919028	0	74	0	0

Article 1er : Sont proclamées élues :

1. PELTIER-LECULLEE Isabelle
2. BOURDIE Annie

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Créteil,
Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire
Françoise MOULIN CIVIL



ARRETE n°2018-101
portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la formation et de la vie

Collège B secteur 3

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants,
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;
Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des personnels au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;
Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

CONSIDERANT :

	Inscrits	Votants	Blancs ou nuls	Exprimés	1- Liste 1 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQUE ET COLLEGIALE - POUR L'UPEC	2- Liste 2 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	3- Liste 3 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS
Total	366	236	8	230	70	91	69

Blancs ou nuls 8

Exprimés 230

Nombre de sièges 2

Quotient électoral 115

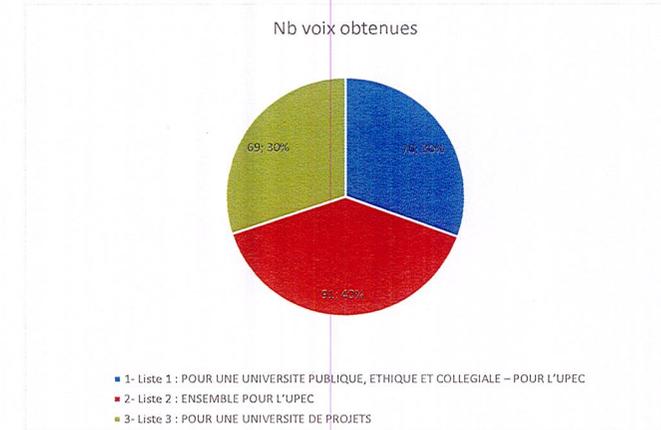
Total exprimés
230

Répartition des sièges	1er calcul				sièges obtenus	0	2ème calcul		
	Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges	Reste			Sièges au + fort reste	Total sièges obtenus	2
1- Liste 1 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQUE ET COLLEGIALE - POUR L'UPEC	70	115	0,608695652	70	0		70	1	1
2- Liste 2 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	91	115	0,791304348	91	0		91	1	1
3- Liste 3 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS	69	115	0,6	69	0		69	0	0

Article 1er : Sont proclamés élus :

1. MORIN Christophe
2. LAIK Barbara

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Créteil,
Le 29 juin 2018
L'Administratrice provisoire
Françoise MOULIN CIVIL

portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la formation et de la vie universitaire au Conseil académique

Collège B secteur 4

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants,
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;
Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des personnels au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;
Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

CONSIDERANT :

	Inscrits	Votants	Blancs	Exprimés	1- Liste 1 : ENSEMBLE P					
Total	115	94	12	82	82					

Blancs ou nuls	12
Exprimés	82
Nombre de sièges	2
Quotient électoral	41

Total exprimés
82

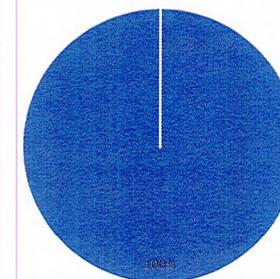
Répartition des sièges	1er calcul			2	2ème calcul	0		2
Listes en présence	Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges	sièges obtenus	Reste	Sièges au + fort reste		Total sièges obtenus
1- Liste 1 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	82	41	2	2	0	0		2

Article 1er : Sont proclamés élus :

1. D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra
2. LEMONNIER François

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

1- Liste 1 : ENSEMBLE POUR L'UPEC



■ Nb voix obtenues

Fait à Créteil,

Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire
Françoise MOULIN CIVIL